



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1880 BEX

Bex, le 17 novembre 2011

PREAVIS No 2011/17

Concernant les travaux complémentaires engagés dans le cadre du remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC dans le hameau du Châtel.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les travaux d'assainissement définis en titre ont débuté le lundi 22 août 2011. Le premier tronçon effectué a concerné le lot No. 2 (DP 230), à savoir depuis le DP 228 jusqu'à la parcelle No. 1534. Le 2^{ème} tronçon a, quant à lui, débuté autour du 20 septembre pour se terminer à fin octobre. Il concernait le lot No. 4 (DP 228)

qui s'étire du carrefour en aval de la route du Luissel jusqu'au carrefour en amont du DP 230.

Durant cette phase des travaux, plusieurs nouveaux éléments nous ont contraints à prendre des décisions impliquant un surcoût du projet.

Travaux complémentaires

1. Tronçon supplémentaire en direction Lavey

Lors de l'établissement du préavis initial, l'objectif consistait à changer les canalisations d'eau potable ainsi que les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées uniquement le long de la nouvelle conduite de gaz. Deux tronçons supplémentaires complétaient ce projet : le bouclage sur le DP 231 jusqu'à la borne hydrante No. 365 et la montée de la route du Luissel jusqu'à l'ancienne laiterie.

Peu après le début des travaux, la société des FMA a marqué son intention de réaliser une fouille du carrefour amont en direction de Lavey pour se raccorder sur la moyenne tension qui traverse les champs côté Est. Par la même occasion, l'assainissement de l'alimentation de l'éclairage public de ce tronçon fut discuté.

La réalisation de fouilles en amont du hameau est une opportunité qui nous permettrait de finaliser l'assainissement des EU/EC ainsi que de l'eau potable dans ce secteur du hameau. Dans cet esprit, nous avons, sur la base des soumissions, estimé le coût des travaux supplémentaires garantissant la mise en séparatif des dernières habitations en amont du Châtel, comme suit :

Travaux de génie civil (HT)	Fr. 125'000.--
Travaux d'appareillage (HT)	Fr. 30'000.--
Complément d'études + DT (HT)	Fr. 15'000.--
Total (HT)	Fr. 170'000.--

Lors de la séance de chantier du 3 octobre 2011, nos Représentants ont donné leur accord à la prolongation de ce tronçon et enregistré sa mise en œuvre dès fin janvier - début février 2012.

2. Encaissement de la route

Le projet initial fondé sur les soumissions élaborées par le bureau d'ingénieurs Bertrand Lauraux SA n'a jamais prévu la réfection de l'encaissement des routes

mais a uniquement planifié un dégrappage du revêtement ainsi que la pose d'un tapis bitumineux sur toute la surface.

Lors de l'exécution du lot No. 4, nous avons constaté que l'encaissement existant de part et d'autre de la fouille était insuffisant, voire quasi nul. Afin d'éviter une fissuration ultérieure entre la nouvelle fouille et la partie existante, nos Représentants ont décidé, lors de la séance de chantier du 10 octobre 2011, de refaire l'encaissement complet de ce tronçon.

La plus-value pour la réalisation de ce nouvel encaissement sur la route du Châtel est de Fr. 80'000.--, dont Fr. 5'000.-- pour le complément d'études (HT).

Ces travaux débuteront à partir de la mi-novembre afin d'assurer l'application d'une première couche de revêtement bitumineux avant l'hiver.

3. Eclairage public

Le projet d'assainissement du réseau de la société des FMA (reçu après la rédaction du préavis initial) nous offre l'opportunité de supprimer un certain nombre de poteaux électriques sur lesquels sont fixées des têtes d'éclairages. La plupart de ces dernières étant encore équipées de tubes fluorescents, nous proposons d'uniformiser la traversée du hameau en les remplaçant par des candélabres de type « lanterne » similaires à ceux installés à la route du Luissel.

Conformément au devis de la société des FMA, le montant de ces travaux s'élève à Fr. 48'000.-- (HT).

Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

Tronçon supplémentaire en direction de Lavey	Fr.	170'000.--
Encaissement de la route	Fr.	80'000.--
Eclairage public	Fr.	<u>48'000.--</u>
Total HT	Fr.	298'000.--
TVA 8% + arrondi	Fr.	<u>27'000.--</u>
Total TTC	Fr.	<u><u>325'000.--</u></u>

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal No. 2011/17 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

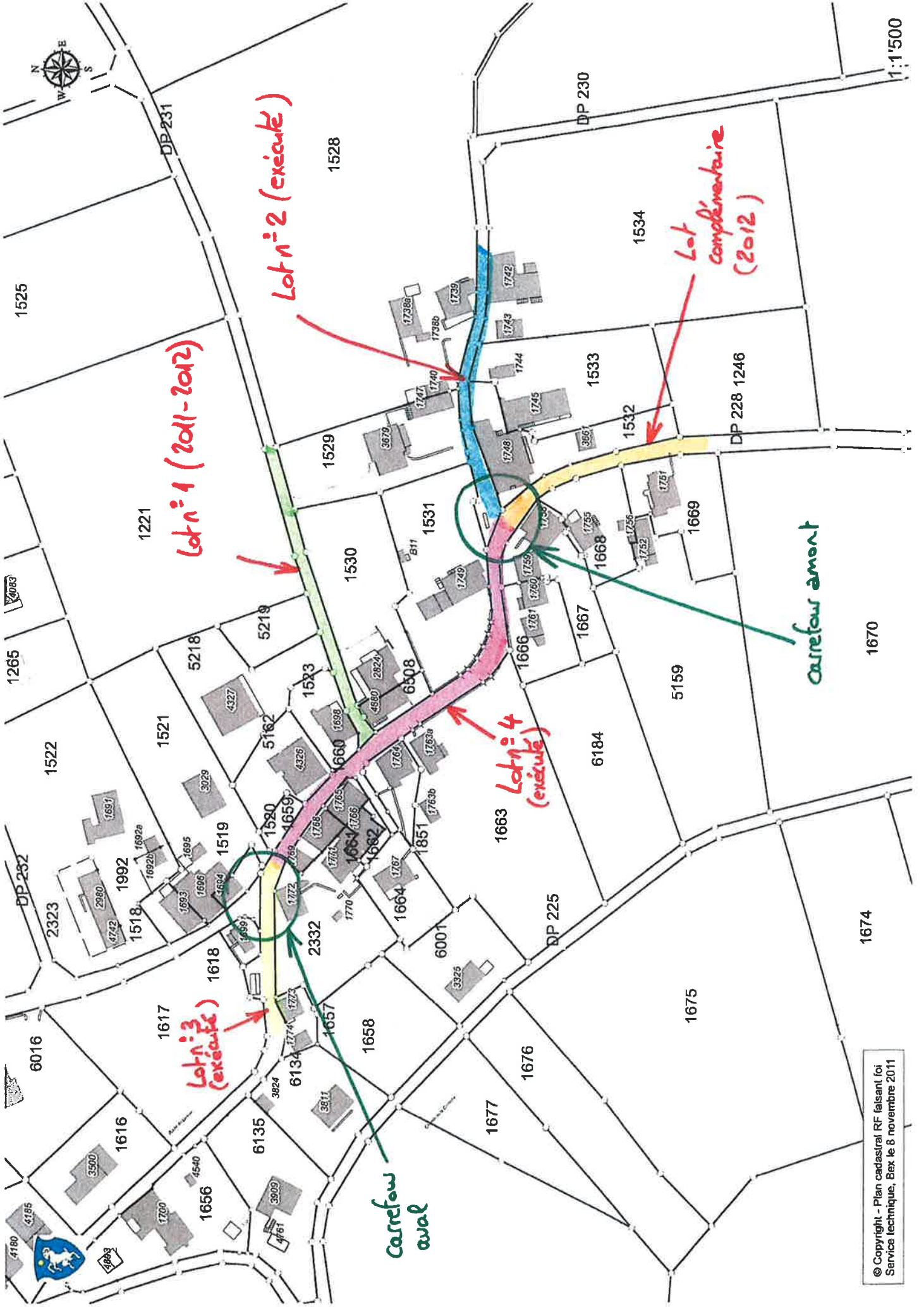
le Conseil communal de Bex décide :

1. d'augmenter le crédit extrabudgétaire accordé par le Conseil communal le 11 mai 2011 de Fr. 840'000.-- à Fr. 1'165'000.-- ;
2. de porter à l'actif du bilan la part concernant :
 - ⇒ l'égout et l'épuration sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, la somme de Fr. 694'000.-- ;
 - ⇒ l'eau potable sous la rubrique « installation des services industriels », compte 9144.001 la somme de Fr. 471'000.-- ;
3. d'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans à raison de :
 - ⇒ pour l'égout et l'épuration Fr. 23'200.-- par an ;
 - ⇒ pour les services industriels Fr. 15'700.-- par an ;
4. de financer ces investissements conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

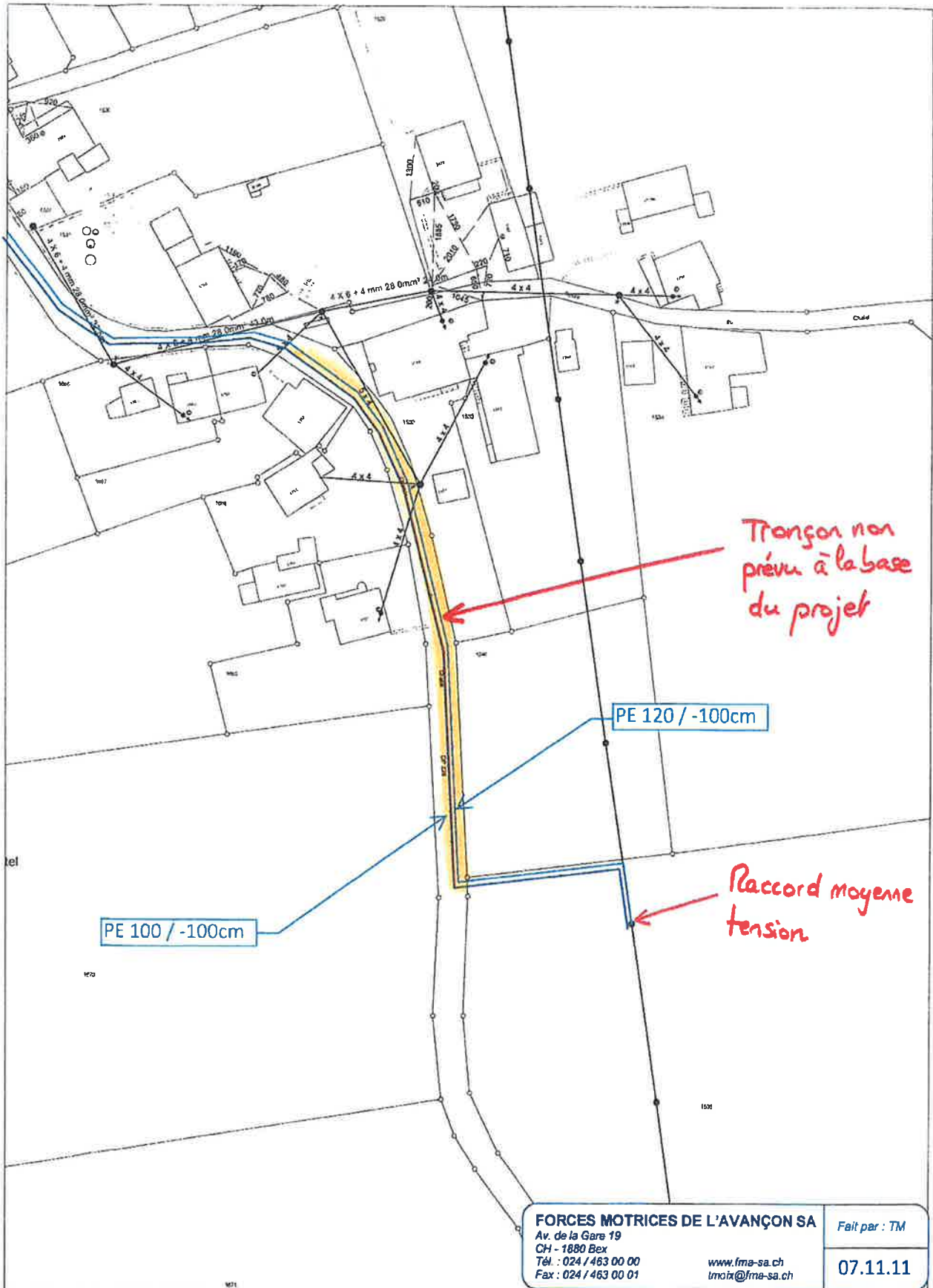
Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat D. Lenherr

Annexes : 2 plans de situation
Municipal responsable : M. Olivier Pichard



Plan de pose moyenne-tension



FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA
Av. de la Gare 19
CH - 1880 Bex
Tél. : 024 / 463 00 00
Fax : 024 / 463 00 01

Fait par : TM

www.fma-sa.ch
tmoix@fma-sa.ch

07.11.11